

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

01 Identification

- **Identificateur de produit**

- *Nom du produit:*
ALPOCRYL LH 5356

- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
535600

- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- *Producteur/fournisseur:*
Teknos AG
Industriestrasse 7
LI-9487 Gamprin-Bendern
T +423 375 94 00
F +423 375 94 99

- *Service chargé des renseignements:*
Département de protection de l'environnement adresse e-mail: li-sdb@teknos.com

- *Numéro d'appel d'urgence:*
Centre Suisse d'information Toxicologique, CH-8032 Zürich Numéro d'urgence national: 145 No de téléphone d'urgence: +41 (0)44 251 51 51 (international)

02 Identification des dangers

- *Classification de la substance ou du mélange*



GHS02

Liquides inflammables - catégorie 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4 - H332 Nocif par inhalation.
Irritation cutanée - catégorie 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*



GHS08

*

*

Cancérogénicité - catégorie 2 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.

- *Éléments d'étiquetage*
- Éléments d'étiquetage SGH
- Pictogrammes de danger

*



*

GHS02 GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement
Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
dioxyde de titane / xylène / éthylbenzène / acétate de 2-butoxyéthyle
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.

(Suite page 2)

2639819

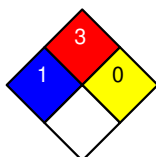
revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- * **Conseils de prudence**
 - * P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 - * P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - * P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - * **NFPA données (gamme 0-4)**



Health = 1
 Fire = 3
 Reactivity = 0

- * Health = 1
 Fire = 3
 Reactivity = 0
- * **HMS données (gamme 0-4)**

Health	1
Fire	3
Reactivity	0

Health = 1
 Fire = 3
 Reactivity = 0

- * Health = 1
 Fire = 3
 Reactivity = 0

03 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

No CAS**%****123-86-4****acétate de n-butyle****25,00- 40,00**

Numéro CE: 204-658-1

N° d'enregistrement : 01-2119485493-29

 Liquides inflammables - catégorie 3 -
H226;  Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique - catégorie 3 -

H336

* **1330-20-7****xylène****10,00- 25,00**

Numéro CE: 215-535-7

N° d'enregistrement : 01-2119488216-32

 Liquides inflammables - catégorie 3 -
H226;  Toxicité aiguë - par contact

cutané - catégorie 4 - H312, Toxicité aiguë

- par inhalation - catégorie 4 - H332,

(Suite page 3)

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356		
(Suite de la page 2)		
100-41-4	Irritation cutanée - catégorie 2 - H315 éthylbenzène Numéro CE: 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35  Liquides inflammables - catégorie 2 - H225;  Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2 - H373, Danger par aspiration - catégorie 1 - H304;  Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4 - H332	1,00- 5,00
* 80-62-6	méthacrylate de méthyle Numéro CE: 201-297-1 N° d'enregistrement : 01-2119452498-28  Liquides inflammables - catégorie 2 - H225;  Irritation cutanée - catégorie 2 - H315, Sensibilisant cutané - catégorie 1 - H317, Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 - H335	0,0015- 0,50
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle Numéro CE: 203-933-3 N° d'enregistrement : 01-2119475112-47  Toxicité aiguë - par contact cutané - catégorie 4 - H312, Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4 - H332; Liquides inflammables - catégorie 4 - H227	1,00- 5,00
* 13463-67-7	dioxyde de titane Numéro CE: 236-675-5 N° d'enregistrement : 01-2119489379-17  Cancérogénicité - catégorie 2 - H351	10,00- 25,00
• <i>Indications complémentaires:</i> Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

04 Premiers soins

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

* En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

* Laver immédiatement à l'eau.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 3)

05 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

06 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - * Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - * Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
 - * En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - * En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
 - * En cas d'échappement de gaz ou de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

07 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
 - * Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - * Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Respecter les limites d'émission.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - * Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - * Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - * Éviter les chocs et les frictions.
 - * Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Stockage:**
 - * Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - * Indications concernant le stockage commun:
Pas nécessaire.
 - * Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 4)

08 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle**• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 acétate de n-butyle****EL**

*	Valeurs à CT	150	ppm
*	Valeurs à LT	50	ppm

EV

*	Valeurs à CT	950	mg/m3
*		200	ppm
*	Valeurs à LT	710	mg/m3
*		150	ppm

1330-20-7 xylène**EL**

*	Valeurs à CT	150	ppm
*	Valeurs à LT	100	ppm

EV

*	Valeurs à CT	650	mg/m3
*		150	ppm
*	Valeurs à LT	435	mg/m3
*		100	ppm

100-41-4 éthylbenzène**EL**

*	Valeurs à LT	20	ppm
*	IARC 2B		

EV

*	Valeurs à CT	540	mg/m3
*		125	ppm
*	Valeurs à LT	435	mg/m3
*		100	ppm

80-62-6 méthacrylate de méthyle**EL**

*	Valeurs à CT	100	ppm
*	Valeurs à LT	50	ppm

S(D)**EV**

*	Valeurs à CT	100	ppm
*	Valeurs à LT	50	ppm

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle**EL**

*	Valeurs à LT	20	ppm
---	--------------	----	-----

EV

*	Valeurs à LT	20	ppm
---	--------------	----	-----

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• Equipement de protection individuel:**• Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(Suite page 6)

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 5)

Au travail, ne pas manger ni boire.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

- *Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire recommandée.*
- *Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants de protection Gants étanches*
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- * *Protection des yeux: Lunettes de protection*
- *Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs*

09 Propriétés physiques et chimiques

Apparence				
Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Selon désignation produit			
Odeur:	Caractéristique Caractéristique			
Seuil olfactif:	Non déterminé.			
Changement d'état				
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	124 °C			
Point d'éclair	27 °C			
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.			
Température d'inflammation:	425 °C			
Température de décomposition:	Non déterminé.			
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.			
Propriétés explosives:	Non déterminé.			
Limites d'explosion:				
Inférieure:	1 Vol %			
Supérieure:	7 Vol %			
Pression de vapeur:	à 20 °C	6,7000 mbar	à 50 °C	55,0000 mbar
Masse volumique:	1,1500 g/cm3			
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:				
Non déterminé.				
Viscosité:				
.	250 - 350 mPa.s			
.	Non déterminé.			
Teneur en solvants:				
Solvants organiques:	52,00 %			
Autres informations				
Pas d'autres informations importantes disponibles.				

CDN

(Suite page 7)

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 6)

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral, LD50: 13100 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: >21 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral, LD50: 4300 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 2000 mg/kg (lapin)

100-41-4 éthylbenzène

Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 17800 mg/kg (lapin)

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Oral, LD50: 7872 mg/kg (rat)

868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Oral, LD50: 5050 mg/kg (rat)

*

108-88-3 toluène

*

Oral, LD50: 5000 mg/kg (rat)

*

Dermique, LD50: 12124 mg/kg (lapin)

*

Inhalatoire, LC50/4h: 5320 mg/l (souris)

*

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

*

Oral, LD50: 2400 mg/kg (rat)

*

Dermique, LD50: 1580 mg/kg (lapin)

*

7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voie chimique

*

Oral, LD50: 10000 mg/kg (rat)

*

7447-41-8 chlorure de lithium

*

Oral, LD50: 526 mg/kg (rat)

*

67-68-5 diméthylsulfoxyde

*

Oral, LD50: 14500 mg/kg (rat)

*

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

*

Oral, LD50: 8532 mg/kg (rat)

*

Inhalatoire, LC50/4h: 35,7 mg/l (rat)

*

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

*

Oral, LD50: >6800 mg/kg (rat)

*

Dermique, LD50: >3400 mg/kg (lapin)

*

Inhalatoire, LC50/4h: >10,2 mg/l (rat)

*

50-00-0 Formaldéhyde

*

Oral, LD50: >200 mg/kg (rat)

*

13463-67-7 dioxyde de titane

*

Oral, LD50: >20000 mg/kg (rat)

*

Dermique, LD50: >10000 mg/kg (lapin)

*

Inhalatoire, LC50/4h: >6,82 mg/l (rat)

*

78-83-1 butanol

*

Oral, LD50: 2460 mg/kg (rat)

*

Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

140-88-5 acrylate d'éthyle

Oral, LD50: 800 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 1834 mg/kg (lapin)

Inhalatoire, LC50/4h: 2180 mg/l (rat)

(Suite page 8)

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 7)

- * **Effet primaire d'irritation:**
- * Corrosion cutanée/irritation cutanée
- * Irrite la peau et les muqueuses.
- * Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- * Pas d'effet d'irritation.
- * **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
- * Aucun effet de sensibilisation connu.
- * **Indications toxicologiques complémentaires:**
- * Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
- * Nocif
- * Irritant

12 Données écologiques

- * Toxicité aquatique:
- * Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **Persistance et dégradabilité**
- * Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- * Potentiel de bioaccumulation
- * Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **Autres indications écologiques:**
- * Indications générales:
- * Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- * Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- * Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Données sur l'élimination

- * **Emballages non nettoyés:**
- * **Recommandation:**
- * Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- * **No ONU**
- DOT UN1263
- TDG UN1263
- IMDG UN1263
- IATA UN1263
- * **Nom d'expédition des Nations unies**
- DOT PEINTURES
- TDG 1263 PEINTURES
- IMDG PAINT
- IATA PAINT
- * **Classe(s) de danger pour le transport**
- DOT
- Class 3 Liquides inflammables.
- Label



TDG (Transport dangerous goods):

(Suite page 9)

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 8)

TDG class: 3 Liquides inflammables.**Étiquette****3****IMDG****Class**

3 Liquides inflammables.

Label**3****IATA****Class**

3 Liquides inflammables.

Label**3****• Groupe d'emballage****DOT** III**TDG** III**IMDG** III**IATA** III**• Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

• Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30**No EMS:** F-E,S-E**• Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol**

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

Non applicable.

DOT**Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L**Quantités exceptées (EQ):** E1**Quantités limitées (LQ)** 5L**Catégorie de transport** 3**Code de restriction en tunnels** D/E**IMDG****Limited quantities (LQ)** 5L**Excepted quantities (EQ)** E1**• "Règlement type" de l'ONU:**

UN 1263 PEINTURES, 3, III

CDN

(Suite page 10)

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356

(Suite de la page 9)

*

15 Informations sur la réglementation

- *Liste canadienne des substances*
- Liste des substances domestiques (DSL) du Canada
 - 100-41-4 éthylbenzène
 - 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
 - 108-88-3 toluène
 - 112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle
 - 123-86-4 acétate de n-butyle
 - 1330-20-7 xylène
 - 13463-67-7 dioxyde de titane
 - 140-88-5 acrylate d'éthyle
 - 14808-60-7 quartz (SiO₂)
 - 50-00-0 Formaldéhyde
- *
 - 541-02-6 decaméthylcyclopentasiloxane
 - 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane
 - 67-68-5 diméthylsulfoxyde
 - 68909-20-6 silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice
 - 7447-41-8 chlorure de lithium
 - 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique
 - 7664-38-2 acide phosphorique ...%
 - 78-83-1 butanol
 - 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures
 - 80-62-6 méthacrylate de méthyle
 - 868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
 - 9002-88-4 cire polyéthylénique
 - 9004-36-8 CELLULOSE ACETATE BUTYRATE
 - 9017-09-8 polyuréthane
- Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)
 - 100-41-4 éthylbenzène
- Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)
 - 123-86-4 acétate de n-butyle
 - 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique
- **Prescriptions nationales:**
- *Indications sur les restrictions de travail:*
- * Les consignes du fabricant pour le maniement des isocyanates évoquées ci-dessus sont données pour le présent produit par la présente Fiche de Sécurité. Le Conseil européen de l'industrie des peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art (CEPE) donne l'information suivante au sujet des peintures et enduits à base d'isocyanate: les peintures et enduits prêts à l'emploi qui contiennent des isocyanates peuvent provoquer des irritations sur les muqueuses - notamment au niveau des voies respiratoires - et déclencher des réactions d'hypersensibilité. L'inhalation de vapeurs ou de brumes de peinture expose au risque de sensibilisation. Toutes les mesures prévues pour les peintures à base de solvants doivent être soigneusement observées lors du maniement des peintures et enduits contenant des isocyanates. En particulier, on ...
- *Directives techniques air:*
- Classe Part en %
 - * III 33,18
 - * II 16,35
 - I
- *Classe de pollution des eaux:*
- Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H227 Liquide combustible.

(Suite page 11)

selon 1907/2006//CE, Article 31

2639819

revue le: 11/07/2022

imprimée le: 11/07/2022

DESIGNATION : ALPOCRYL LH 5356*(Suite de la page 10)*

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
* H351	Susceptible de provoquer le cancer.
* H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Service établissant la fiche technique:**

Département de protection de l'environnement

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

- * *Données modifiées par rapport à la version précédente*